

Nous avons reçu le compte-rendu ci-joint d'un congrès syndical, compte rendu que nous publions bien volontiers.

\*

\*

\*

*Interventions et motions défendues par le courant Front unique lors du congrès académique du SNES de Lyon qui s'est tenu les 8 et 9 mars 2005 à Saint-Étienne.*

### Intervention du courant Front unique sur le rapport d'activité.

Ce congrès s'ouvre alors que les lycéens s'apprêtent à manifester à nouveau sur un mot d'ordre clair :

**« Retrait sans condition ni négociation de la réforme Fillon ! »**

Dans le tract qu'ils ont élaboré, on peut lire

*« Fillon aurait donc décidé de modifier sa réforme en supprimant le morceau de phrase limitant à 6 les « épreuves terminales au bac ». Mais il maintient la phrase « les examens comporteront à côté d'autres formes de contrôle (contrôle continu) un nombre d'épreuves terminales limité : 3 au brevet, 5 au CAP et au BEP ». Quant au bac, sa « modernisation » « sera préparée par un groupe de travail comportant des représentants du personnel, des parents d'élèves et des lycéens ».*

*Y-a-t-il vraiment changement ? Non puisque ceci a été voté à l'Assemblée nationale »*

Les lycéens ont raison : en dépit de l'annonce de prétendus « reculs » faite par la presse, y compris la presse syndicale, le gouvernement maintient sa réforme dans sa totalité. **Le gouvernement ne « recule » pas** ; tout au plus, il manœuvre.

\*

\*

\*

Le gouvernement a fait adopter par l'Assemblée nationale, le 2 mars, ce projet de loi qui met en cause nos statuts et le droit à l'enseignement pour les jeunes. Il veut le faire adopter définitivement par le Parlement dans les jours qui viennent (le projet sera au Sénat le 15 mars). Il n'y aura pas de nouvelle discussion à l'Assemblée nationale. (Dans le même temps, le gouvernement poursuit son offensive contre le statut de la Fonction publique : le ministre Dutreil veut transformer 900 corps et grades en 28 « cadre statutaires » interministériels ; il n'y aurait plus des agrégés, des certifiés, des Professeurs d'écoles, mais des « formateurs » ; la nomination de professeurs bivalents de l'enseignement professionnel (PLP) en 6<sup>ème</sup> de collèges annoncée par Fillon n'est qu'un avant goût du projet Dutreil).

En faisant adopter son projet par l'Assemblée nationale, le gouvernement a réalisé une nouvelle étape dans son plan de bataille (même s'il n'a pas encore gagné toute la bataille).

Or, ce que veulent les enseignants, les lycéens, c'est le **« retrait pur et simple du projet Fillon », c'est en finir avec cette politique, avec ce gouvernement.**

C'est ce qui s'est clairement exprimé en mars 2004 : Chirac, son gouvernement, sa majorité ont subi une dure défaite électorale. Par leur vote, les enseignants, avec l'ensemble des travailleurs ont clairement signifié leur volonté d'en finir avec ce gouvernement, cette « majorité » sans attendre 2007.

Mais au soir du scrutin de mars 2004, la réponse qui leur a été faite c'est « *il n'y a pas d'alternative* » (ce sont les termes mêmes de MG Buffet).

Quant à la direction du SNES, elle a participé au « grand débat sur l'école », puis poursuivi les « concertations » sur le rapport Thélot, la « concertation » au CNESER, légitimant ainsi le gouvernement et ses réformes.

Alors que, durant l'été, Chirac avait annoncé sa volonté de faire adopter par référendum le traité constitutionnel sur l'Europe, (traité qui est une arme supplémentaire dans l'arsenal anti-ouvrier des différents gouvernements de l'Union européenne), il était possible à l'automne –alors que le Parti socialiste n'avait pas pris position - que se réalise le Front unique pour le « non » à Chirac, à son référendum, et à la « *constitution européenne* ». Une position du SNES (de la FSU) aurait été à ce moment là décisive . Lors de la CA du 16 novembre, la direction académique s'est alors opposée à la proposition que nous avons faite en ce sens : que le SNES se prononce contre la constitution européenne, contre Chirac et son référendum (et pour le vote « non »).

Dans le même temps, la direction de notre syndicat nous a expliqué, (tel que c'est écrit dans le rapport national préparatoire à ce congrès) que les « *enseignants étaient encore sous le coup de la défaite de 2003* ».

**L'encre de ce rapport n'était pas encore sèche, que le 20 janvier, les enseignants (avec les fonctionnaires) ont manifesté, dans la rue, leur volonté de combat contre ce gouvernement et ses « réformes » ; le 5 février, c'est la même volonté de combat des travailleurs du privé s'est aussi exprimée.**

**Alors, qu'est-ce qui permet au gouvernement de poursuivre ses réformes anti-ouvrière ?**

Le 20 janvier, dans les Assemblées générales, dans les instances syndicales l'aspiration à la grève et à la manifestation nationale avant le départ en vacances de la 1<sup>ère</sup> zone, c'est à dire avant le 5 février, s'est clairement exprimée. Le 20 janvier, au Conseil délibératif de la FSU du Rhône, la réponse apportée par le secrétaire académique du SNES fut la suivante : « *on ne peut pas faire de manifestation nationale avant les vacances de février* », et de toute façon, « *on ne peut financer qu'un seul TGV* ». Et c'est un calendrier d'actions tournantes, pendant les vacances qui a alors été proposé.

**Résultat** : pendant les vacances.....Fillon a fait voter sa loi à l'Assemblée nationale.

**Et aujourd'hui ?**

Depuis le 20 janvier, les lycéens ont multiplié les manifestations exigeant le « retrait de ce projet de loi ». Aujourd'hui, ils maintiennent cette revendication : « **Retrait sans condition ni négociation de la réforme Fillon !** »

Ils ont annoncé une grève nationale pour le 8 mars.

Ce que disent des enseignants, dans les Assemblées générales: pourquoi n'y a-t-il pas un appel du SNES à la grève et à la manifestation le 8, avec les lycéens sur le mot d'ordre :

**« Retrait sans condition ni négociation de la réforme Fillon ! » ?**

Pourquoi l'affichette du SNES pour le 10 ne reprend-elle pas ce mot d'ordre ?

À qui veut-on faire croire que ce gouvernement pourrait accorder « *une bonne loi d'orientation* » ?

Le gouvernement qui élabore la loi Fillon, la loi Dutreil de liquidation du statut de la Fonction publique peut-il ouvrir « *de véritables négociations garantissant les règles nationales, l'égalité de traitement...* », ainsi que l'écrit la presse du syndicat? Bien sûr que non. Ce gouvernement ne peut qu'être combattu avec l'objectif de le chasser.

Un grand nombre d'enseignants seront en grève le 10 mars pour le retrait du projet de loi Fillon. Les lycéens seront aussi nombreux.

Alors que la masse des enseignants et personnels, des élèves (et de leurs parents qui les soutiennent) s'opposent à ce projet, la responsabilité du syndicat, de notre congrès, c'est de créer les conditions pour imposer le retrait de ce projet.

Créer les conditions du combat victorieux,

- C'est mettre en avant le mot d'ordre : « **retrait pur et simple du projet de loi Fillon** ».
- C'est en finir avec la demande d'une « autre loi d'orientation ». Encore une fois, les déclarations de Fillon et du gouvernement montrent qu'il n'y a rien à « négocier » et il n'y a pas à demander « *une autre loi d'orientation* » : tant que Chirac est au pouvoir, il ne peut y avoir que des lois « chiraquiennes », toutes plus réactionnaires les unes que les autres.
- C'est d'appeler, sur cette base (« **Retrait sans condition ni négociation de la réforme Fillon !** »), à la grève et à la manifestation centrale de toute l'Éducation nationale (le 15 mars au plus tard) contre la majorité UMP (UDF). Telle est la responsabilité des dirigeants nationaux du SNES (et de la FSU) ; leur responsabilité est de s'adresser en ce sens aux autres syndicats et aux représentants des lycéens mobilisés.

**Un tel combat ne peut que s'inscrire dans la perspective d'en finir au plus vite avec Chirac et ce gouvernement. Bien sûr, ils ne partiront pas d'eux-mêmes. Combattre sur les mots d'ordres ci-dessus, c'est créer les conditions d'une grève générale de toute la classe ouvrière pour les chasser.**

### Motion sur l'action.

Aujourd'hui, le combat contre la politique du gouvernement Chirac se concentre dans le combat pour **imposer le retrait pur et simple du projet de loi Fillon d'orientation sur l'école**.

Ce projet n'est pas négociable. De même n'y a-t-il aucune autre loi d'orientation à demander face à un tel gouvernement. Il s'agit de lui infliger une défaite pour en finir avec cette politique.

Appuyé sur des mois de « concertation », le gouvernement a réalisé une nouvelle étape dans la mise en œuvre de ses plans : il a fait adopter le 2 mars le projet de loi Fillon à l'Assemblée.

La mobilisation des lycéens exigeant le « retrait de la réforme Filon », la volonté de combat des enseignants et personnels contre le gouvernement donne au SNES une responsabilité écrasante. Il y a urgence : la loi sera discutée au Sénat le 15 mars puis définitivement adoptée quelque jours plus tard.

C'est sur cette base, que le SNES et la FSU peuvent et doivent créer les conditions de la grève générale de toute l'Éducation nationale, par l'appel immédiat à la grève et à la manifestation centrale, des enseignants, avec les élèves, pour le retrait du projet de loi Fillon, contre la majorité UMP-UDF au Parlement (largement minoritaire dans le pays ainsi qu'en attestent les élections de 2004).

\*

\*

\*

### **Motion sur la défense du statut de la Fonction publique**

La mise en cause, par le projet de loi Fillon, des garanties statutaires (remplacement des collègues absents, bi-valence...) s'articule au projet de loi Dutreil de « modernisation » de la Fonction publique et à la diminution drastique des postes de fonctionnaires organisée par le gouvernement.

Le ministre Dutreil vient d'annoncer deux projets de loi pour le mois de mars introduisant notamment dans la Fonction publique le recrutement en CDI, le recrutement hors concours (dispositif PACTE), la fusion des corps en sept filières et 28 cadres statutaires. Il veut mettre en place, « *une véritable gestion des ressources humaines* » ; ainsi, par exemple, l'avancement se ferait sur « entretien de carrière » ; la rémunération comprendrait trois parties (une partie indiciaire, une partie selon le poste occupé, une partie modulable selon « *la performance individuelle et collective* »).

La bi-valence, le remplacement des collègues absents, le recrutement par les chefs d'établissements de professeurs associés prévus par la loi Fillon sont des aspects du projet de « modernisation » de la Fonction publique.

Dans un document remis le 1<sup>er</sup> mars à la FSU (« L'avenir de la Fonction publique : y réfléchir ensemble »), il est écrit : « *la concertation avec les organisations syndicales est un facteur clé de la gestion du changement. Au-delà de sa nécessité statutaire, le dialogue social est un principe et une méthode de préparation et de gestion de toute réforme d'importance* ».

Dans ces conditions, le congrès du SNES se prononce :

- pour la défense inconditionnelle du statut de la Fonction publique et du décret de 1950 qui régit le statut des enseignants ;
- pour le remplacement poste par poste de tous les départs à la retraite et pour l'ouverture massive de postes d'enseignants au concours (dans le cadre actuel) afin de faire face à tous les besoins.
- pour le retrait pur et simple des projets de loi Dutreil de « modernisation » de la Fonction publique.

Le congrès se prononce pour que la direction du SNES, la direction de la FSU refusent toute « concertation » négociation » sur les projets de réforme du gouvernement.

\*

\*

\*

**Intervention à propos du référendum sur le traité constitutionnel européen.**

Tous les intervenants disent, aujourd'hui, être en faveur du rejet du traité constitutionnel européen, ce qui n'était pas le cas en décembre, lors du congrès départemental de la FSU, ni durant les mois précédents. Mais il faut être plus précis : le SNES doit se prononcer contre le traité constitutionnel dont le caractère réactionnaire est manifeste, traité passé entre les États capitalistes pour la défense des intérêts capitalistes et contre les travailleurs, et le SNES doit en même temps se prononcer contre le référendum plébiscite décidé par Chirac. Chirac n'avait aucune obligation de recourir à un tel référendum pour la ratification de ce traité, et il l'a fait parce qu'il devait surmonter sa double défaite électorale de mars et juin 2004. Un plébiscite en faveur du « oui » était le moyen, at-il fait le calcul, de faciliter son offensive contre les travailleurs. En outre il a estimé que cette question lui permettait de diviser les organisations ouvrières.

Prendre position contre le traité et contre le référendum de Chirac implique pour le SNES, aujourd'hui, d'appeler les collègues, les travailleurs, à voter « Non », à formuler un double « Non » à la manière dont les syndicats le firent en 1969 face au référendum de De Gaulle modifiant la constitution française: « non » au traité constitutionnel et « non » à Chirac !

Mais bien évidemment, pour gagner le 29 mai, il faut réaliser l'unité de toutes les organisations ouvrières, partis et syndicats, le Front unique contre Chirac et sa politique : le Front unique pour imposer le retrait de la loi Fillon, le Front unique pour le double « non » au référendum du 29 mai.

Or les organisations ouvrières sont divisées sur cette question-ci. Début janvier, la FSU – plus exactement la majorité absolue du Conseil délibératif national de la FSU – s'est prononcée pour l'appel explicite à voter « non » contre le traité constitutionnel. Mais outre le silence sur le nécessaire « non » à Chirac et à son référendum, ce vote majoritaire n'a pas été pris en compte du fait de la barre des 70% exigée pour valider un vote dans cette instance de la FSU.

Puis le CCN de la CGT a infligé un sévère échec à Thibault et Maryse Dumas, à tous ceux qui dans la CGT refusaient que la CGT appelle à rejeter le traité constitutionnel : le CCN – sans le formuler complètement de manière explicite – a appelé au « non » au référendum sur le traité constitutionnel, désavouant Thibault. Enfin l'UNEF vient d'appeler à voter « Non ». Mais FO ne s'est pas prononcée. En outre, aucune des organisations syndicales qui se sont plus ou moins clairement exprimées pour le « Non » au traité constitutionnel ne formule le deuxième « Non » nécessaire : « Non » à Chirac le 29 mai.

De même au niveau des partis ouvriers.

Le PCF a adopté une position pour le « Non » au traité en mars dernier seulement, au lendemain de la défaite électorale de Chirac, tout en précisant aussitôt que cette question était un désaccord majeur avec le parti socialiste, désaccord qui interdirait de formuler une alternative au gouvernement de Chirac. Chirac pouvait donc rester en place...Et le PCF, dans sa bataille pour le « Non » au traité, mène davantage campagne contre le Parti socialiste que contre Chirac.

Quant au Parti socialiste, une majorité des adhérents s'est prononcée dans le sens voulu par François Hollande ainsi que tous les médias. Ce n'était pas acquis d'avance, surtout si l'on observe l'importance du nombre des « Non » lors de ce référendum interne. Une position de la CGT ou de la FSU avant le 1<sup>er</sup> décembre aurait certainement modifié les choses. C'est pour cette raison, que les dirigeants syndicaux inféodés au PCF s'étaient opposé à ce qu'aucun syndicat n'appel au « Non » avant le 1<sup>er</sup> décembre...

Seuls quelque élus Front unique, avant le 1<sup>er</sup> décembre, ont mené le combat pour défendre une telle position. Nous l'avons fait au Cdfn de la FSU fin septembre : tous les courants sans exception ont voté contre notre demande. De même à la CA académique du SNES, le 16 novembre alors que nous avons présenté une motion qui exigeait :

*« Parce que ce traité est une nouvelle machine de guerre contre les acquis ouvriers, et parce que ce référendum doit permettre à Chirac d'assurer les conditions politique de son offensive, la CA se prononce pour*

*- le « Non » à la « constitution » européenne, le « Non » à Chirac et son référendum.*

*Elle s'adresse à la direction du SNES, à celle de la FSU afin qu'elles prennent dès aujourd'hui position en ce sens (ce qui implique qu'elles annoncent qu'elles appelleront à voter « non » au référendum si celui-ci était maintenu)*

*Une telle position permettrait de réunir les conditions politiques du combat contre le projet de loi d'orientation (et tous les projets de réformes réactionnaires), contre Chirac, son gouvernement. »*

La position actuelle du parti socialiste pour le « oui » ; le silence de Force ouvrière sont aujourd'hui des obstacles à la réalisation du Front unique pour le « Non » au référendum. Pourtant, un nombre croissant de militants du Parti socialiste affirme publiquement sa volonté de combattre pour le « Non », s'appuyant sur les mobilisations en cours et sur les positions en faveur du « Non » adoptées par certains syndicats. Or, l'enjeu de cette bataille – de même

que la bataille contre la loi Fillon aujourd'hui – ce sera la question du gouvernement. Emmanuelli lui-même doit l'exprimer en disant « *Monsieur Chirac devra s'en aller* » si le « Non » l'emporte. Comme, en 1969, de Gaulle avait dû partir.

Mais la situation est différente de 1969, du fait de la position du PS pour le « Oui » et du silence de FO. Et personne n'est dupe : si certains dirigeants et groupes se mobilisent pour le « Non », c'est en pensant que le « Non » ne gagnera pas, et pour pouvoir dire ensuite qu'il n'y a pas d'alternative au gouvernement Chirac. Nous affirmons quant à nous le contraire : les travailleurs, par leur vote en 2004 ont non seulement affirmé leur volonté d'en finir avec ce gouvernement et cette politique, mais affirmé par leur vote qu'il y avait une alternative politique possible immédiatement, celle d'un gouvernement du PS et du PCF (ce dont, bien sûr, les dirigeants de ces partis ne veulent pas).

D'où les propositions du courant Front unique : la première exigence, c'est une prise de position nationale du SNES pour le double « Non », « Non » au traité constitutionnel et « Non » à Chirac. Sur cette base, que la direction nationale du SNES s'adresse à la direction nationale de Force ouvrière pour qu'elle prenne une position identique ; qu'elle s'adresse à la direction du Parti socialiste pour qu'elle reconsidère sa position au vu de la situation nouvelle et des positions nouvellement prises par la CGT et l'UNEF (et la FSU) ; qu'elle s'adresse au PCF, à la CGT à l'UNEF (et à la FSU) pour le double « Non ».

C'est la réalisation du Front unique pour le double « Non » qui permettra d'infliger une défaite à Chirac et de rejeter le traité constitutionnel des États capitalistes d'Europe.

### **Motion sur le traité constitutionnel.**

Parce que la prétendue « constitution européenne » est une arme supplémentaire dans l'arsenal anti-ouvrier des différents États et gouvernements bourgeois de l'Union Européenne, **le congrès académique du SNES. se prononce contre la « constitution » européenne, contre Chirac et son référendum plébiscite, pour le vote « non »** ; il s'adresse à la direction nationale pour qu'elle prenne la même position.

Le congrès considère que, de la même manière que le Front unique doit être réalisé contre Chirac pour le retrait du projet de loi Fillon, le Front unique devrait être réalisé pour le « non » à Chirac, le « non » au traité constitutionnel. La CGT, la majorité absolue du Cdfn de la FSU, l'UNEF, se sont prononcés, de manière plus ou moins explicite pour le « non » au traité constitutionnel. FO ne se prononce pas. Le PCF (ainsi que la LCR, LO et le PT) disent « non » au traité constitutionnel. Quant au Parti socialiste, s'il s'est prononcé pour le « oui » au référendum au 1<sup>er</sup> décembre, c'est dans une situation où pas une seule des directions syndicales n'avait voulu se prononcer avant cette date contre le traité constitutionnel.

La réalisation du Front unique contre Chirac et son traité constitutionnel implique non seulement que le SNES se prononce en ce sens, mais qu'il s'adresse :

- à Force ouvrière pour qu'elle appelle à rejeter le traité ;
- à la direction du Parti socialiste pour que, considérant la mobilisation engagée par les enseignants, par les lycéens, contre la politique de Chirac et de son gouvernement, considérant la situation nouvelle créée par les positions de la CGT, de l'Unef et de facto de la FSU, réapprécie sa position ;
- à l'ensemble des organisations ouvrières pour que le « non » au traité constitutionnel soit en même temps un « non » à Chirac.

Faute de quoi, les organisations ouvrières ne pourraient réaliser le Front unique sur cette question ce qui ne profiterait qu'à ceux qui refusent d'ouvrir une alternative gouvernementale ouvrière pour en finir avec Chirac, à ceux qui cherchent d'abord à diviser les rangs ouvriers, c'est à dire profiterait à Chirac et à la bourgeoisie.

C'est ainsi que le Front unique pour le double « non » doit être réalisé : « non » à Chirac et à son référendum plébiscite, « non » au traité constitutionnel de l'Union européenne des États capitalistes.

\*

\*

\*

La direction Union et Action/École Émancipée a appelé à rejeter l'ensemble de ces propositions.